



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-020-2023-11

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2023-11-09-00015 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/113 portant modification de l'arrêté du 13 juillet 2022 ayant autorisé le transfert d'une officine (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service des Ressources Humaines - SRH**

IDF-2023-11-10-00005 - Arrêté du    modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-05-17-00011 du 17 mai 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (4 pages)

Page 6

IDF-2023-11-10-00004 - Arrêté du    modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (3 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00015

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/113 portant  
modification de l'arrêté du 13 juillet 2022 ayant  
autorisé le transfert d'une officine

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/113

portant modification de l'arrêté du 13 juillet 2022  
ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** la demande de Monsieur Frédéric CALIFE, pharmacien titulaire, en date du 15 février 2021, en vue de transférer son officine de pharmacie ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2022/59 en date du 13 juillet 2022 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie du 43 Chemin des Joncherolles vers le 108 Avenue Lénine à Pierrefitte-sur-Seine (93380) ;
- VU** le courrier de Maître AGBO, enregistré le 19 septembre 2023, sollicitant la rectification de la numérotation de l'adresse de l'officine de pharmacie autorisée à transférer son local vers le 106 Avenue Lénine et non au 108 Avenue Lénine au sein de la même commune de Pierrefitte-sur-Seine (93380) ;
- VU** l'extrait du registre des arrêtés du maire portant numérotation de l'opération de logements « LES BALCONS D'OPALINE » sis Avenue Lénine à Pierrefitte-sur-Seine (93380) en date du 9 novembre 2020 ;
- CONSIDERANT** que la demande de transfert de l'officine de pharmacie est entachée d'une erreur qui a engendré une erreur matérielle de l'arrêté qu'il convient de rectifier ;
- CONSIDERANT** que conformément à l'extrait du registre des arrêtés du maire le commerce 3-2 sur le plan du cadastre se situe au 106 Avenue Lénine à Pierrefitte-sur-Seine (93380) ;
- CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Frédéric CALIFE est titulaire sont pour le reste inchangées ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté en date du 13 juillet 2022 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie est modifié comme suit,

**Les termes :**

« 108 Avenue Lénine »

**sont remplacés par les termes :**

« 106 Avenue Lénine ».

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-11-10-00005

Arrêté du     modifiant l'arrêté préfectoral  
IDF-2023-05-17-00011 du 17 mai 2023 portant  
désignation des membres de la formation  
spécialisée de site du comité social  
d'administration de la préfecture de la région  
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**Arrêté du**

**modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-05-17-00011 du 17 mai 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2023-05-17-00011 du 17 mai 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2023, après le troisième alinéa, les termes suivants sont ajoutés :

- Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports ou son représentant.

**Article 2**

La liste des représentants de l'administration et des représentants du personnel de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions de l'arrêté du 17 mai 2023 précité figurent en annexe du présent arrêté pour information.

### **Article 3**

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation

La Préfète,  
Secrétaire générale aux moyens mutualisés  
de la préfecture de la région d'Île-de-France,  
Préfecture de Paris

***Signé***

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD



**Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-05-17-00011 du 17 mai 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

**Liste des représentants de l'administration et des représentants du personnel de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions de l'arrêté IDF-2023-05-17-00011 du 17 mai 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

Représentants de l'administration

- Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, président, ou son représentant ;
- La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports ou son représentant.

Représentants du personnel

Préfecture :

Membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

Mme Khadija GAMRAOUI  
M. Adel ZIDI  
Mme Nora ATTABI

Au titre de la CFDT

M. Mohamed TAÏR

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

M. Jean-Claude PUCCIARELLI

Membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

M. Christophe LEITE  
Mme Rahima GHENAIM  
Mme Francia JABIN

Au titre de la CFDT

Mme Sélia-Laure WINCKLER

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
Mme Sandrine DEVEUVE

DRIHL :

Membres titulaires

Au titre de la CNT  
M. Alexandre JANIN  
M. Pierre-Yves SIMON

Au titre de la CFDT  
M. Olivier LUNET DE LA MALENE

Membres suppléants

Au titre de la CNT  
M. Alexandre DEMAN

Au titre de la CFDT  
*En attente nomination*

DRIEAT :

Membres titulaires  
*En attente nomination*

Membres suppléants  
*En attente nomination*

DRIAAF :

Membre titulaire

Au titre de l'Alliance du trèfle  
Mme Christelle CARDOSO

Membre suppléant

Au titre de FO  
M. Nabah DJALIM

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-11-10-00004

Arrêté du    modifiant l' arrêté préfectoral  
IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant  
désignation des membres de la formation  
spécialisée du comité social d' administration de  
proximité de la préfecture de la région  
d' Ile-de-France, préfecture de Paris

**Arrêté du**

**modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, modifié par l'arrêté n° IDF-2023-05-17-00012 du 17 mai 2023 ;

Vu les demandes de modification formulées par le syndicat CFDT en date du 5 juillet 2023 et par le syndicat SAPACMI en date du 8 septembre 2023 pour la composition de la formation spécialisée du CSA,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 24 mars 2023 susvisé est modifié par les 1° à 3° ci-après du présent article :

1° Les sixième et septième alinéas relatifs à la désignation de deux des quatre membres titulaires représentants du personnel au titre du SAPACMI-UATS-UNSA, sont remplacés par deux alinéas ainsi rédigés :

« - Mme Francia JABIN

- M. François FIEMS »

2° Les quinzième à dix-huitième alinéas relatifs à la désignation des quatre membres suppléants représentants du personnel au titre du SAPACMI-UATS-UNSA, sont remplacés par quatre alinéas ainsi rédigés :

« - Mme Nadia TALCONE

- Mme Rahima GHENAIM
- Mme Gina ZOZOR
- Mme Dalila MANSOURI »

3° Le vingtième-et-unième alinéa relatif à la désignation du deuxième membre suppléant représentant du personnel au titre de la CFDT est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« - Mme Frédérique RENAULT »

## **Article 2**

La liste des représentants du personnel de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions modifiées de l'arrêté du 24 mars 2023 précité, figure en annexe du présent arrêté pour information.

## **Article 3**

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 2023

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation

La Préfète,  
Secrétaire générale aux moyens mutualisés  
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,  
Préfecture de Paris

**Signé**

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD

**Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**Liste des représentants du personnel de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions modifiées de l'arrêté du 24 mars 2023 n° IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

En qualité de membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Khadija GAMRAOUI-AMAR
- M. Christophe LEITE
- Mme Francia JABIN
- M. François FIEMS

Au titre de la CFDT

- M. Philippe ATANGANA
- Mme Sélia Laure WINCKLER

Au Titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Mme Anne LE GAL

En qualité de membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Nadia TALCONE
- Mme Rahima GHENAIM
- Mme Gina ZOZOR
- Mme Dalila MANSOURI

Au titre de la CFDT

- M. Mohamed TAIR
- Mme Frédérique RENAULT

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- M. Jean-Claude PUCCIARELLI »